

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 13 juin 2019

14^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Ghislaine FERRERE
 - **MAA** : Sophie GARDEL
 - **Agence de l'eau Artois-Picardie** : Estelle CHEVILLARD
 - **AFB** : Pierre CAESSTEKER
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR
- Associations :
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
 - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY
 - **FPNRF** : Thierry MOUGEY
 - **SNGTV** : Philippe CAMUSET
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Louis SICARD, Noémie TERMEAU
 - **CA Pays-de-la-Loire** : Agnès LANNUZEL
 - **FNSEA** : Gilles BARAIZE
 - **UPGE** : Thomas REDOULEZ
- Intervenants :
 - **MTES** : Ghislaine FERRERE
 - **Forum des marais atlantiques** : Florence THINZILAL
 - **APCA** : Louis SICARD, Noémie TERMEAU
 - **UPGE**¹ : Thomas REDOULEZ
 - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY

Président de la séance : Luc SERVANT

¹ Union Professionnelle du Génie Ecologique

1 - Actualités générales (APCA – Noémie TERMEAU)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

- Validation du compte-rendu de la 13^{ème} réunion du GThA.
- Retour sur la 1^{ère} réunion délocalisée du Groupe Projet Zone Humide (GPZH) des Chambres d'agriculture : le GPZH est un groupe de travail national technique des Chambres d'agriculture sur les zones humides. Il est composé de conseillers techniques des Chambres d'agriculture. Cette 1^{ère} réunion délocalisée, organisée par l'APCA et la Chambre d'agriculture de Lozère, a permis aux participants de partager collégalement des retours d'expérience et des temps d'expertise de terrain :
 - 1^{er} jour - Séquence plénière en salle :
 - accueil par les élus de la Chambre d'Agriculture de Lozère (Éric Chevalier) et du COPAGE² (Patrice Boulet) ;
 - présentation du contexte agricole en zone humide du département ;
 - présentation de l'association COPAGE et de ses travaux comme CATZH (Cellule d'Assistance Technique aux gestionnaires de Zones Humides) du département. Pour en savoir plus, le site internet de l'association est disponible sur ce [lien](#) ;
 - présentation de travaux de restauration d'une sablière par les Fédérations de Chasse et de Pêche du département.
 - 2^{ème} jour : visite des prairies humides du plateau de l'Aubrac, le site de la Margeride et le Mont-Lozère avec mise en pratique de diagnostics « zone humide » par Bertrand DURY (Saône-et-Loire) et Pierre-Marie LE HENNAFF, botaniste au Conservatoire Botanique National du Massif Central.
 - 3^{ème} jour : discussion du GPZH autour des actualités du réseau des Chambres d'agriculture et retour sur les journées précédentes.
 - Les détails de cette rencontre sont disponibles sur ce [lien](#).
- Les 20 et 21 septembre 2019 est organisée la 2^{ème} édition des Universités de la biodiversité à Rochefort, par Frédérique TUFFNELL, députée de Charente-Maritime et co-auteure du rapport sur les zones humides « *Terres d'eau, terres d'avenir* ».
- Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours : les évaluations des parcelles candidates sur les plaines de la Loire et le bassin Artois-Picard (sites de la Scarpe-Escaut, marais de la Slack...dans le cadre du programme de maintien des zones humides de la région Haut-de-France mené par l'Agence de l'eau) sont en cours.

² Comité pour la mise en Œuvre du Plan Agri-environnemental et de Gestion de l'Espace en Lozère

2- Présentation des travaux de l'UPGE³ sur les formations agricoles et discussion autour d'une intégration possible au sein de l'action 18 du 3^{ème} PNMH - (UPGE – Thomas REDOULEZ)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenu de la séquence :

L'objectif était d'évaluer la possibilité d'articuler les travaux de l'UPGE (Union Professionnelle du Génie Ecologique) avec des formations « génie écologique » identifiées dans l'action 18 « Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide » - pilote d'action : AFB (Pierre CAESSTEKER).

La filière du génie écologique est jeune et en cours de structuration depuis une vingtaine d'année. L'UPGE est essentiellement constituée de PME (petites et moyennes entreprises), et depuis peu de temps, elle accueille de plus grandes entreprises telles que Vinci Construction (Equo Vivo).

L'UPGE structure son réseau autour de 4 actions :

- l'animation de réseau
- les outils de structuration du réseau
- la représentation
- les projets collectifs

Dans le cadre de l'action « projet collectif », l'UPGE anime 13 groupes tels que :

- les zones humides : veille sur les conséquences des dernières réglementations ;
- les espèces invasives : espèces végétales exotiques envahissantes ;
- Outil de sécurisation du foncier : travaux sur l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) et la fiducie environnementale⁴ (outil évoqué dans le rapport « Terres d'eau, terres d'avenir » - F. TUFFNELL et J. BIGNON) ;
- Compensation agricole : démarche d'accompagnement globale des maîtres d'ouvrage spécifiquement dans le cadre de la compensation agricole.

Ces thèmes croisent les travaux du 3^{ème} PNMH.

L'UPGE propose des formations destinées aux professionnels du génie écologique, dont l'objectif est de travailler sur l'adéquation entre activité humaine et préservation des écosystèmes. L'UPGE a présenté plus particulièrement les formations suivantes au Groupe Thématique *Agriculture* :

³ Union Professionnelle du Génie Ecologique

⁴ Introduite en France en 2007, la fiducie est définie par l'article 2011 du code civil comme « l'opération par laquelle un ou plusieurs constituants transfèrent des biens, des droits ou des sûretés, ou un ensemble de biens, de droits ou de sûretés, présents ou futurs, à un ou plusieurs fiduciaires qui, les tenant séparés de leur patrimoine propre, agissent dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires ». Il s'agit d'un outil malléable s'appuyant sur la liberté contractuelle. La fiducie repose sur le transfert de propriété de biens dans un patrimoine d'affectation, ce qui en fait un instrument efficace protégeant les fonds alloués à la prévention et la réparation de dommages environnementaux.

- Formation « Ouvrier de génie écologique » : projet de formation en cours d'élaboration avec le Ministère en charge du travail. L'UPGE estime que ce projet est complémentaire des formations agricoles et paysagistes. Les établissements privilégiés pour ce type de formation sont les lycées agricoles. Actuellement, le projet de formation concerne trois régions (Occitanie, PACA, Bretagne) avec chacune une dizaine de stagiaires.
Selon la réussite du projet, la formation sera inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La DGER (MAA) et les DRAAF sont intégrées dans le projet.
- Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Forêt) : dans le cadre de cette formation, l'UPGE travaille en collaboration avec le MAA sur l'adéquation entre les besoins des entreprises et la préservation des écosystèmes.
- BTSA GPN (BTS Agricole Gestion et Protection de la Nature) : dans le cadre de cette formation, l'UPGE travaille avec le MAA et le jury national du BTS autour d'outils de quantification du temps passé sur les aspects techniques de la formation, actuellement estimés insuffisants pour assurer une bonne employabilité par la suite.
- Formation « Technicien de génie écologique » : il s'agit d'un projet de formation moins généraliste que le BTSA GPN. L'objectif est de permettre aux stagiaires d'être capables d'encadrer une équipe de chantier en contexte de compensation environnementale. Ce projet est plus particulièrement porté par le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) d'Angers.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) animé par l'UPGE aboutira à la production de références sur les bonnes pratiques de gestion de ces espèces.
- L'UPGE est particulièrement intéressée par la compensation agricole. Un projet pilote en partenariat avec la FNSEA est par ailleurs envisagé pour travailler sur la conciliation des compensations écologiques et agricoles.
- L'AFB précise qu'il est en effet important d'établir des synergies entre professionnels du génie écologique. Ainsi, dans le cadre de l'action 18 du 3^{ème} PNMH, l'AFB propose à l'UPGE de travailler en partenariat, et avec le MAA sur l'intégration des questions agricoles au sein des questions environnementales portées par les formations présentées. L'objectif serait de proposer des supports pédagogiques aux enseignants et aux centres de documentation permettant d'intégrer une dimension agricole à ces formations. L'AFB indique qu'elle travaille en parallèle avec l'OIE (Office International de l'Eau) pour mettre en avant les formations où il y a des manques.
- Concernant le BTSA GPN, la Fédération des PNR demande s'il existe une instance de dialogue au niveau national décidant du contenu de cette formation. Le MAA indique que l'instance officielle de consultation des employeurs est composée des commissions professionnelles consultatives (CPC). Il y en a une pour tous les diplômes du ministère de l'Agriculture et au total elles sont composées de 18 structures dont les ministères, les interprofessions, etc. Il n'est pas possible d'entrer dans ces instances. En revanche, des groupes de travail ad hoc sont

constitués lors de la révision des diplômes auxquels sont invités à participer les professionnels.

- Le MAA s'interroge sur les débouchés et la reconnaissance des formations présentées. Concernant la formation Bac Pro GMNF, les retours sont très variés, le taux d'employabilité dépend essentiellement du bagage technique de la personne. Pour ce qui est des BTS GPN, il y a une forte demande des étudiants, mais le taux d'employabilité reste assez faible. Souvent les étudiants complètent cette formation par une licence professionnelle.
- Suite à la demande du FMA sur l'existence de passerelles entre les formations du génie écologique et agricoles, l'AFB suggère au FMA d'échanger à ce sujet et ainsi effectuer des propositions de contenus pour les formations à compléter sur un plan agricole.
- L'AFB précise que les aspects techniques de l'action 18 ont été finalisés. Dans le cadre du prochain PNMH l'action sera transférer au sein du Groupe Thématique CESP afin de travailler les aspects pédagogiques et diffuser les formations dans les réseaux d'enseignement. En attendant l'établissement du prochain PNMH, l'action 18 reste suivie par le GThA.

3- Services Environnementaux (SE) (APCA – Louis SICARD)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#) + [compléments sur les financements des SE](#).

Contenu de la séquence :

A la demande de la Commission Environnement de l'APCA en février 2017 : « *Réaliser une capitalisation nationale de ces projets [projets SE] auxquels les Chambres d'agriculture participent, les caractériser et bâtir ainsi une boîte à outils destinée à l'ensemble du réseau des Chambres pour appuyer des projets de même nature* », les services de l'APCA ont identifié et analysé des projets de mise en place de services environnementaux en agriculture.

9 projets ont été analysés, tels que le projet de l'association Alli'Hommes (Chambre d'agriculture de Bretagne), une convention tri-partite avec un financement sous forme de mécénat de Système U (Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire), le projet Carbocage (Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire) etc.

L'analyse de ces projets a permis à l'équipe de l'APCA de dégager des enseignements méthodologiques sur la :

- Construction d'un cahier des charges,
- Construction du prix et montage financier,
- Suivi et contrôle des projets.

L'analyse a également permis de mettre en évidence les leviers et les freins du montage de PSE :

3 types de freins ont été identifiés	3 types de leviers ont été identifiés
Politiques et contextuels, ex : opposition au projet d'aménagement.	Réglementaires, ex : gestion des risques d'inondations.
Liés à l'essence du contrat, ex : complexité de sa rédaction.	Economiques, ex : rémunération directe, parfois élevée.
Liés à l'impact territorial, ex : impacts sur les filières.	La dynamique locale, ex : implication des acteurs locaux.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Les travaux de l'APCA concernent un échantillon de projets PSE. De nombreux autres projets similaires non retenus dans le cadre de ce travail existent.
- Selon le MAA, ce type de dispositif permet aux agriculteurs situés hors-périmètre « enjeux zones humides » de bénéficier d'aides financières.
- La FNSEA propose de présenter son projet Epi 'Terre dans le même esprit que le projet des Chambres d'agriculture lors d'une prochaine réunion.
- Le GThA s'accorde à dire que les contrats privés permettent de s'affranchir des minimis inscrits dans les lignes directrices agricoles européennes. Il y a aussi une notion de durabilité des paiements qui paraît intéressante, au regard des versements sur 5 ans des MAE actuelles.
- Le GThA s'interroge sur la possibilité des collectivités à financer ce type de PSE, par rapport à la réglementation des aides publiques.
- Sur le département de la Loire-Atlantique (44) dans le cadre de la construction d'une route, des contrats de type PSE, fortement inspirés des MAE actuelles, sont proposés par le maître d'ouvrage, la DREAL, aux agriculteurs
- Des travaux similaires sur les SE ont été menés par l'association du réseau des PNR du Massif Centrale, IPAMAC (10 PNR et 1 PNF, celui des Cévennes).

4– Information et échanges sur la mise en œuvre du rapport « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » (Florence THINZILAL)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

▪ Actualités :

Baie de Somme et Plaine Maritime Picarde :

- Réunion du COPIL du programme de maintien de l'élevage en zone humide commun à la moyenne vallée de la Somme et la Plaine Maritime Picarde le 21 mars 2019.
- Travaux engagés sur l'utilisation du foncier communal. L'objectif de cette action est d'améliorer la gestion agroécologique des marais communaux.
- Objectif de renforcer les collectifs d'agriculteurs du territoire pour accompagner l'organisation logistique et le développement de points de vente collectifs.
- Etude de marché sur la marque « Baie de Somme Saveurs » en cours.
- Lancement d'une étude d'opportunité de développement de l'Agriculture Biologique (AB).

Marais du Cotentin et du Bessin :

- Recrutement d'une animatrice du PNR du Cotentin et du Bessin : Marie DEVILLE, Chargée de missions agriculture et zones humides
- GIEE en cours de labellisation autour d'un projet d'autonomie énergétique et/ou alimentaire sur la commune de Périers (50)
- Par la suite, objectif de travailler sur la mobilisation des industries agro-alimentaires pour une meilleure valorisation de la qualité de l'environnement dans les produits.

Marais de Brouage :

- Achèvement du montage de l'AFP (Association Foncière Pastorale) en avril 2019, première Assemblée constitutive de l'association en juin 2019. L'AFP rassemble :
 - 1 500 propriétaires,
 - 4 500 parcelles soit 7 500 ha,
 - 90 ha devraient être confiés à l'AFP,
 - 80 ha sont susceptibles d'être vendus.
- Sollicitation du PNR marais Poitevin pour une réflexion concernant le montage d'une AFP.
- Une fiche procédure est en cours de réalisation par le FMA et l'AFP
- Journées d'échanges sur la restauration collective et les circuits-courts de proximité. Les réflexions semblent s'orienter vers le montage d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Groupe MAEC collectives et PSE :

- Au cours de ces derniers mois, seules 3 des 5 mesures proposées ont été approfondies : gestion du réseau tertiaire, gestion raisonnée du parasitisme et fauche.
- Concernant les travaux sur les PSE, le FMA et les sites pilotes conduisent leurs réflexions selon deux approches :
 - o dans le cadre de la mesure 24 du Plan Biodiversité : échanges avec le CGDD et Solagro mandaté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
 - o dans le cadre de l'*eco-scheme* de la futur PAC : le FMA a échangé avec différentes structures impliquées, elles aussi dans les réflexions de la prochaine PAC (LPO France, Fédération des PNR de France, la filière « bocage »).
- Les trois sites pilotes sont ciblés par les Agences de l'eau pour expérimenter des PSE dans le cadre de la mesure 24 du Plan Biodiversité.

Site internet sur l'élevage en milieux humides

- Concernant la mise en place d'un site internet, centre de ressources sur l'élevage en milieux humides, une enquête auprès des personnes ressources de l'expérimentation a été menée en avril/mai. Il en ressort qu'il est pertinent de repartir des outils existants et non d'en créer de nouveau.

Divers :

- Nécessité d'échanger avec les 3 Chambres d'agriculture impliquées dans la mission afin de déterminer des indicateurs communs de comparaison entre les 3 sites pour les suivis technico-économiques des exploitations.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- La loi prévoit un arrêté préfectoral supplémentaire lorsque qu'une AFP est sollicitée hors montagne.
- Selon l'AFB, concernant la valorisation des produits « zone humide », il existe déjà tellement de logos qu'ils en deviennent illisibles par le consommateur. Le plus pertinent reste de se différencier par le territoire de production.
- L'APCA mène actuellement une enquête de synthèse des MAEc sur l'ensemble des thématiques « MAE » dont les zones humides. Les résultats de cette enquête devraient être disponibles pour l'automne 2019.
- Dans le cadre des réflexions sur le site internet :
 - o L'AFB précise que le plus important est de trier les contenus pertinents,

- Proposition du GThA de créer et diffuser les contenus auprès de personnes cibles en capacité de relayer l'information, ex : tête de réseau.

5– Identification des articulations possibles entre projets agricoles en zones humides et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) (Noémie TERMEAU)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

Dans le cadre de la convention MTES/APCA et pour contribuer à la valorisation des produits agricoles issus des zones humides (action inscrite dans la dynamique du 3^{ème} Plan en faveur des Milieux Humides – PNMH), l'APCA a engagé avec l'association Terres en villes⁵ des travaux d'identification des articulations possibles entre PAT et programmes d'action territoriaux agricoles en milieux humides.

Pour rappel, le PAT est un dispositif lancé par le MAA dans le but de développer des systèmes alimentaires durables dans le cadre de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF 2014) : « *Les projets alimentaires territoriaux (...) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.* ». Autrement dit, cet outil contribue au développement d'une alimentation et d'une agriculture durables par la création de liens entre acteurs et le ré-ancrage local de l'alimentation (plus de détails sur le [compte-rendu du 13^{ème} GThA](#)).

Pour débiter ce travail d'identification, les PAT recensés par l'APCA ont été localisés sur la carte des zones potentiellement humides issus de travaux d'AgroCampus Ouest, suite à la demande du MTES. Accompagnant cette carte, un tableau reprenant les PAT susceptibles de rencontrer des enjeux « agriculture en zone humide » a été construit. A ce jour, ces deux documents sont à affiner avec les PAT recensés dernièrement et une meilleure connaissance des PAT et des territoires en zone humide.

En parallèle, l'association Terres en ville travaille sur le projet « *Evaluer et renouveler les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole dans l'élaboration de Projets Alimentaires Territoriaux promouvant l'agroécologie* ». Il s'agit d'un projet labellisé ONVAR⁶ (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) intégré dans le réseau RnPAT⁷.

⁵ Association pour l'équilibre entre développement urbain et développement rural

⁶ Organismes contribuant à la mise en œuvre du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) financé par le CasDar (Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural »)

⁷ RnPAT : « Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux » (2^{ème} projet - 2018 – 2021) est un méta-réseau financé dans le cadre des projets MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) du Réseau Rural Français d'où cette "saisonnalité" des projets.

Une réunion entre APCA et Terres en ville a permis de dégager deux approches des articulations possibles entre projets agricoles en zone humide et PAT :

1. Approche via les projets de maintien/développement de l'agriculture en zone humide ;
2. Approche via les projets alimentaires territoriaux portés essentiellement par des collectivités.

Ainsi, à travers ces deux approches et en les croisant, se pose les questions de la plus-value pour un agriculteur d'intégrer un PAT, la plus-value pour une collectivité de porter un PAT et d'y intégrer/valoriser l'agriculture en zone humide.

Suites du travail d'identification :

- **Détecter les liens possibles entre projets agricoles ZH et PAT :**

- Enquêter auprès des Chambres d'agriculture impliquées dans un projet de maintien/développement de l'agriculture en zones humides avec enjeu de valorisation des produits agricoles ;

Exemple : association d'éleveurs porteuse de la marque « Le Bœuf des Vallées angevines animée par la Chambre des Pays-de-la-Loire.

- Détecter parmi les PAT recensés par Terres en ville et l'APCA, des projets incluant des enjeux zones humides dans leurs actions ;

Exemple : activité maraîchère des Hortillonnages (Amiens).

- **Finalité** : effectuer la synthèse des articulations existantes, réaliser des propositions d'articulations.

Échanges avec les membres du GTh *Agriculture* :

- Dans le cadre du PETR du Pays de Retz, il y a une réflexion en cours autour de la mise en place d'un PAT notamment pour valoriser le bœuf produit sur le marais de Grand-Lieu (contact : Chantal DENIAUD). Dans ce cadre, la Chambre demande d'avoir un retour des travaux de l'APCA et Terres en ville.

6– Les Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides (CTAZH) du bassin Adour-Garonne – Présentation du dispositif (exemple de l'ADASEA 32) et du programme d'évaluation des CATZH de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (Claire LEMOUZY)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

1. Le dispositif Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) :

Les CATZH sont un outil à la fois d'animation et de conseil technique de proximité. Il a été impulsé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour maintenir et optimiser la gestion des zones humides fonctionnelles du bassin en mobilisant les acteurs locaux (volontariat).

Les CATZH du bassin se situent essentiellement dans le Massif Central et dans le Sud du bassin. Les porteurs de CATZH sont très diversifiés, allant des associations naturalistes aux PNR en passant par les syndicats mixtes de bassin versant.

A l'échelle du Gers, le réseau CATZH 32 comporte 740 gestionnaires, soit la gestion d'une surface d'environ 1 900 ha de milieux humides. Ses missions principales sont :

- le conseil technique, ex : diagnostic et plan de gestion, visites de suivi ;
- mener des chantiers participatifs, ex : arrachage d'espèces exotiques envahissantes ;
- le conseil aux collectivités, ex : appui pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et la trame verte et bleue, mise en place de BRE (Baux Ruraux Environnementaux) ;
- l'animation collective du réseau de gestionnaires, ex : réunion d'information loi sur l'eau, participation au Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques depuis 2015. Dans le cadre de cette mission, une filière fourrage issu de prairies humides est en cours de montage (actuellement, recherche de financement et travail sur un cahier des charges) ;
- la promotion des zones humides, ex : co-organisation d'évènements comme dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides ;
- l'amélioration des connaissances, ex : inventaires des prairies inondables ;
- la coordination des territoires, ex : convention de partenariat entre territoires, contribution au Pôle Zone Humide du département.

Les CATZH peuvent aussi être animateur de MAEC.

2. Programme d'évaluation des CATZH par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2018 :

Cette évaluation a été réalisée par les bureaux d'études Epices et ASCA (les détails de l'étude sont disponibles sur ce [lien](#)). Elle a permis de mettre en évidence le réel pouvoir de mobilisation des gestionnaires de CATZH et la nécessité d'un conseil technique individuel pertinent aux besoins du territoire.

Les effets du dispositif CATZH et sa pérennité sont renforcés par des suivis des chantiers dans la durée et une mise en réseau efficiente. En revanche, la mobilisation actuelle des gestionnaires reste insuffisante comparée à l'ampleur des besoins du bassin Adour-Garonne.

Le pilotage des CATZH est peu formalisé et très déconcentré, ne facilitant pas les articulations avec les autres politiques de l'Agence de l'eau. Finalement, les CATZH présentent des effets positifs sur le maintien des zones humides et l'amélioration des pratiques de gestion de ces milieux.

Échanges avec les membres du GTh *Agriculture* :

- Les CATZH ont la possibilité de compléter leurs financements Agence de l'eau par des financements issus de leur région, département ou FEADER. Les CATZH sont l'un des rares dispositifs financés permettant d'effectuer des suivis de chantiers.
- Concernant la filière fourrage en cours de montage, 3 débouchés potentiels ont été identifiés : les éleveurs du Sud du département, en manque de foin en contexte de canicule, les centres équestres du département et la fourniture d'aliments et paillages aux animaux domestiques.
- Les données récoltées par les CATZH du Gers sont intégrées à la base de données nationale des zones humides.
- L'ADASEA 32 n'a pas rencontré de difficulté notable lors de la mise en œuvre de BRE (Baux Ruraux à clauses Environnementales) avec les collectivités qu'elle a accompagnées. Pour le moment seulement deux sites sont soumis au BRE.
- Les sites Natura 2000 sont peu déployés sur le Gers car ils ne concernent que 7 étangs sur le millier que comprend le département.
- Aujourd'hui, l'objectif est de monter une association rassemblant le réseau des CATZH 32 afin qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur sur le département (simplification de la communication entre les CATZH et les ayant besoins).
- La désignation CATZH n'existe que sur le bassin Adour-Garonne. Sur les autres bassins, il existe des structures similaires comme les CATER (Cellule d'Assistance Technique Eau et Rivière) qui assurent des missions en zone humide.
- Selon la Fédération des PNR, l'intitulé « Cellule d'Assistance » traduit une logique qui devrait être étendu sur l'ensemble des zones humides françaises.

6– Séquence de travail : priorisation des actions à intégrer dans le prochain PNMH (APCA/MTES)

Sur la plate-forme extranet : [support de présentation](#).

Contenus de la séquence :

L'objectif de cette séquence de travail était de prioriser les actions du GThA à intégrer dans le prochain PNMH, à partir de propositions issues des perspectives inscrites dans les fiches bilans

actions du groupe.

Les participants à la 14^{ème} réunion ont travaillé en 4 groupes de 3 ou 4 personnes autour de ces propositions d'action réparties selon 5 axes thématiques (qui ne correspondent pas nécessairement aux futurs axes de travail du prochain PNMH sur la partie agriculture) :

- Axe 1 : économie / organisation / foncier ;
- Axe 2 : appui au monde agricole ;
- Axe 3 : valorisation des productions agricoles en zone humide ;
- Axe 4 : biodiversité, eau, climat ;
- Axe 5 : filières du végétal.

Pour chaque axe, les groupes ont voté parmi les actions proposées sur des post-it de différentes couleurs (voir tableau ci-dessous) :

- les actions à prioriser (entre 2 et 3 votes possibles)
- les actions à prioriser mais à reformuler **ou** actions à éliminer (1 vote possible)
- effectuer des propositions d'actions non mentionnées (1 vote possible)
- mentionner d'autres projets/actions en lien avec les travaux du GThA ou des idées pour mieux travailler avec les collectivités (autant de propositions que souhaitées).

Actions / Axe de travail	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Nombre d'actions proposées	8	5	4	7	4
Nombre d'actions à prioriser (post-it vert)	3	2	2	3	2
Nombre d'actions à reformuler/éliminer (post-it rose)	1	1	1	1	1
Nombre d'action non mentionnées à ajouter (post-it jaune)	1	1	1	1	2
Nombre d'idées en lien avec actions du GThA + idées collectivités (post-it bleu)	---	---	---	---	---

Résultats de la séquence

Les votes des actions sont triés par ordre décroissant. Les actions considérées comme prioritaires ont obtenu un score compris entre 3 et 4 votes, soit 11 actions jugées prioritaires par le groupe. Les propositions d'actions ci-après présentées pourront être reformulées lors d'une prochaine réunion avant l'établissement du prochain PNMH

Remarque de Jean-Marie :

Ne conviendrait-il pas de relier les actions 3.4 et 3.3 ainsi que celles qui figurent sous les points 1.4 et 4.2 et, enfin sous les points 4.3 et 2.4.

En matière d'agro-écologie (1.4), peut-être serait-il pas inutile de faire mention du rôle prépondérant des PSE.

Par ailleurs il est dommage qu'aucune mention ne soit faite à la qualité de l'eau.

Enfin, point 5.4, ne conviendrait-il pas d'indiquer quelles sont les « autres productions végétales en milieux humides.

Quels sont les grands objectifs (concrets) que l'on se fixe et à quel horizon ? (rester réaliste). Qu'est ce que l'on veut obtenir ?

Axes	Total des votes	Propositions de reformulation
1.1. Suites de l'action 24 (promouvoir des formes d'élevage collectives) : renforcer le suivi / comment mieux promouvoir ?	4	Expérimenter d'autres outils
1.7. Accompagner les PDRR (Programmes de développement ruraux régionaux) dans la gestion et préservation des milieux humides.	4	
2.2. Suite action 21 (améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides) : prolonger l'action avec Scopéla / Elargir la formation « gestion sanitaire des troupeaux en MH » aux techniciens / Investir d'autres champs de recherche / Elargir les travaux de l'action à d'autres animaux (ovins, caprins, équins).	4	
3.4. Promouvoir les initiatives locales comme les projets alimentaires territoriaux avec la mise en place de circuits-courts ou de proximité et la diversification des productions.	4	Intégrer la notion de restauration collective
1.3 Créer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques.	3	Clarifier si c'est une action conjointe APCA/FMA
2.3. Action 22 (monter une étude sur la viabilité et pérennité des systèmes d'élevage en milieux humides) : reprise de l'action par un rapprochement de l'action avec le projet APEX Pays-de-Loire.	3	
3.2. Valoriser les produits agricoles "zone humide" à travers le bio, les systèmes pâturant, la vente directe, les circuits-courts et de proximité.	3	
3.3. Réviser les cahiers des charges des aides versées aux industries agro-alimentaires pour favoriser l'achat de produits locaux, dont issus de milieux humides.	3	
4.1. Prévoir une intervention très urgente sur les zones humides diffuses (têtes de bassin versant) car très menacées, en commençant par un document « enjeux ».	3	Travailler sur les aides financières pour la préservation des zones humides en tête de bassin versant

4.3. Mettre en évidence et documenter les services rendus par les milieux humides (flore prairiale, bien-être, santé animale, bien-être des éleveurs..) afin de construire et diffuser une communication « positive ».	3	Travailler sur les SE et PSE
4.6. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : analyse des dynamiques des EEE en milieux humides agricoles et de leurs impacts (en prenant en compte moyens humains et financiers limités, désengagement de certaines collectivités).	3	Intégrer la recherche de leviers pour la gestion des EEE
1.4 Suites action 23 (mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre) :	2	
1.5 Revaloriser les milieux agricoles à travers la facilitation des transmissions d'exploitations agricoles en milieux humides et une meilleure accessibilité au foncier agricole en zone humide.	2	
1.6. Protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols, en particulier en zone humide.	2	
2.1. Suite action 18 : formation des agriculteurs : « enseigner à produire autrement ».	2	
3.1. Valoriser les produits issus des prairies humides sur le modèle des produits de montagne.	2	
4.2. Participer à l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques agro-écologiques pour limiter les impacts négatifs (dont drainage et autres pratiques impactantes) sur les milieux humides (enjeu prioritaire de préservation des têtes de bassin versant).	2	
4.5. Gestion des niveaux d'eau : analyse à mener en lien avec la qualité des sols (problématique de tassement des sols), sur la base d'une étude topographique pour dégager l'impact existant sur les prairies et le maraîchage.	2	
4.7. Restauration et préservation des tourbières à travers la mise en place de pratiques agro-écologiques.	2	

5.2. Elargir l'action 25 à l'analyse des facteurs de production : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse.	2	Clarifier si action conjointe APCA/FMA Pouvoir répondre à : quelles productions végétales pour quelles zones humides ?
1.2 Accompagnement et aide à l'investissement pour la structuration ou le développement de filière à l'herbe et l'acquisition de matériels agricoles adaptés.	1	
2.5. Capitaliser et mettre à disposition la grande profusion de documents sur l'agriculture en zone humide.	1	GTh CESP
4.4. Analyse des impacts de la déprise agricole sur les fonctionnalités des zones humides.	1	
5.1. Etendre l'action 20 sur les valeurs d'usage des zones humides aux filières horticoles et maraîchères.	1	
1.8. Développer le tourisme rural, diversification des activités de l'exploitation agricole.	0	
2.4. Promotion des services rendus – Inclusion dans les travaux de l'UICN sur les « Solutions Fondées sur la Nature ».	0	
5.3. Développer les productions végétales urbaines / péri-urbaines de proximité. Recenser les initiatives urbaines en ce sens.	0	
5.4. Elargir les actions du GThA aux autres productions végétales en milieux humides.	0	

Propositions d'actions non mentionnées :

- Travailler sur les terreaux sans tourbe
- Constituer un tableau de bord des agricultures en zones humides (nombre, surface etc.)
- A travers le PNA « oiseaux » du MTES, intégrer une approche plus globale de la biodiversité des milieux humides
- Travailler sur la leptospirose
- Travailler sur la structuration du foncier

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

- Le FMA et l'AFB préconisent de se concentrer sur des actions jugées prioritaires par le groupe afin de travailler sur moins d'actions mais mieux. Cette réduction du nombre d'actions peut passer par l'établissement de plus de synergies entre les différentes actions du GThA.
- L'AFB indique que les actions en lien avec l'éducation, la communication et la sensibilisation sont à intégrer dans le GTh CESP.
- Le MAA indique qu'il y a besoin de plus de cohérence dans les PNA (Plan Nationaux d'Action) au niveau des pratiques agricoles.
- La Fédération des PNR trouve plus cohérent de mettre en place un PNA « milieux humides » et qu'un PNA espèces des milieux humides, à l'image des Cahiers d'habitat, utilisés dans les années 2000.

7 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La quinzième réunion du GTh *Agriculture* aura lieu, le **mercredi 20 novembre 2019**, de 10h00 à 16h30 à Paris.

Lors de cette réunion, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :

- Les résultats de la 2^{nde} séquence des Assises de l'eau ;
- Les résultats du chantier engagé par le MTES avec les parlementaires F. TUFFNELL et J. BIGNON autour du rapport « Terres d'eau, terres d'avenir » ;
- La poursuite de la construction du prochain PNMH :
 - retour sur la séquence de priorisation des actions GThA réalisées lors de la 14^{ème} réunion ;

- Point sur l'état d'avancement de l'élargissement de l'action 20 par Scopéla et l'INRA ;
 - discuter d'une possible intégration de la sylviculture et de l'agroforesterie en milieu humide ;
 - De nouveaux échanges sur la phase d'expérimentation du rapport « *Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides* » ;
 - La cohabitation culture/élevage : quel(s) accompagnement(s) existe(nt) pour implanter de l'élevage quand il y a déprise de l'activité céréalière ?
- Proposition d'interventions complémentaires sur :
- Le projet Epi 'Terre porté par la FNSEA ;
 - Les Solutions Fondées sur la Nature, portées par l'UICN ;
 - L'état d'avancement du projet Alli 'Homme, porté par la Chambre d'agriculture de Bretagne ;
 - Les fiches projets de l'action 19 : valorisation des expériences de projets agricoles en milieux humides au niveau national, action portée par l'APCA ;